

1 - ETAT DES LIEUX

- Rappelons que depuis près de 60 ans l'État d'Israël occupe la totalité de la Palestine, en violation du droit international et des frontières légalement reconnues en 1967.

70% de la bande de Gaza est vidée de ses habitants et sous contrôle de l'armée d'Israël, qui en même temps mène une politique accélérée d'annexion des territoires occupés de Cisjordanie.

- Israël c'est d'abord un système d'apartheid, au détriment de la population palestinienne, privée de l'essentiel de ses droits fondamentaux- Ce que confirme l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 19 juillet 2024.

Un apartheid renforcé depuis le 30 mars dernier, avec le vote à la Knesset instituant la peine de mort pour les Palestiniens déclarés « terroristes » par des tribunaux militaires. Les soldats avaient déjà l'autorisation de tirer dès qu'ils percevaient une menace et ne s'en privaient pas, désormais Israël s'est donné carte blanche pour tuer ceux qui s'opposent à sa politique de colonisation.

- À Gaza l'État d'Israël commet un génocide.

Le jugement de la CIJ du 26 janvier 2024, qui s'appuyait sur la convention de 1948 sur la prévention du génocide, demandait à Israël de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir les actes de génocide. Israël n'en a pris aucune, au contraire les massacres se sont intensifiés-

Cette qualification de génocide est désormais établie par deux commissions indépendantes des Nations Unies. La dernière en juin 2026 dénonçait en outre le ciblage délibéré des enfants.

Rappelons les derniers chiffres de l'ONU : 73.000 morts recensés, plus de 21.600 enfants tués, plus de 50.000 enfants blessés. Et on estime à 10.000 les morts encore sous les décombres.

Israël continue de restreindre les conditions de vie dans la bande Gaza :

- 2 millions de personnes sur un territoire de plus en plus exiguë, 30% de la bande de Gaza. Et Israël ne cesse de déplacer sa fameuse « ligne jaune » en violation des accords de cessez-le-feu.
- 92 % des habitations détruites, les écoles et les universités, les édifices religieux, les cimetières, les hôpitaux et le système de santé.
- La majeure partie du système hydraulique qui est hors service, inaccessible ou anéanti, et le blocage de l'aide humanitaire, entraînent sous-alimentation et décès dus à la faim ou aux conditions sanitaires.
- Au 18 août l'ONU estimait que seules 3% des terres agricoles étaient encore cultivables. Plus de 80% des arbres ont disparu. Des stocks de semences paysannes ont été détruits volontairement par les israéliens.
- La guerre génocidaire est aussi un écocide, elle a provoqué une pollution profonde et durable qui rend le territoire presque inhabitable.

Citons encore, le ciblage des personnels de santé, l'assassinat de 600 humanitaires, de plus de 260 journalistes palestiniens. Israël interdit à la presse étrangère de rentrer dans Gaza. Une censure sans équivalent dans l'histoire des conflits récents.

Car la tuerie continue : les accords de cessez-le-feu sont constamment transgressés par Israël. Plus de 1300 Palestiniens ont été tués depuis le « cessez-le-feu » du 10 octobre 2025.

Paroles du gouvernement israélien :

L'avenir des Palestiniens de Gaza, c'est :

- soit d'être tués : citation de Ben Gvir, ministre israélien de la Sécurité Nationale, le 15/08/2026 : *« Il faut tuer 30 à 40 palestiniens par nuit à Gaza », « ils ne méritent pas de vivre, ce ne sont pas des êtres humains »*
- soit d'être déportés : citation d'Israël Katz, ministre israélien de la Défense, le 2/09/2026 : *« En fin de compte, il n'y a pas de véritable solution pour Gaza sans cette migration ».*

- En-Cisjordanie, Israël met en œuvre une stratégie de terreur : les attaques de colons armés par l'État israélien sur les villages palestiniens, les pogroms avec le soutien de l'armée. Destruction de l'habitat, détournement de l'eau vers les colonies israéliennes ou pollution volontaire des puits, arrachage des oliviers, vol du bétail.

On compte plus de 1100 Palestiniens tués depuis octobre 2023, dont 240 mineurs selon l'association Israélienne B'Tselem. 85 % l'ont été par l'armée israélienne elle-même.

Près de 6000 Palestiniens ont été déplacés du fait des attaques et des démolitions, de la destruction des camps de réfugiés. L'ONU a rappelé que ce sont des crimes contre l'humanité.

300 colonies et avant-postes ont été créés depuis l'arrivée au pouvoir de Benyamin Netanyahou. Un record d'appels d'offre pour 2025 : 9600 logements, plus que le cumul des 6 années précédentes.

Israël porte un coup de grâce à la solution à deux États, avec le projet d'urbanisation de la zone dite E1 à l'Est de Jérusalem, qui couperait en deux le territoire palestinien. Notre gouvernement et une dizaine de pays ont condamné verbalement ce projet illégal [20 août 2026], sans prendre de sanctions.

Ce déchaînement de violence et la colonisation servent directement la politique israélienne de nettoyage ethnique. L'objectif, c'est l'annexion.

Cet objectif est ouvertement revendiqué par les dirigeants israéliens :

Dès 2023 le ministre Smotrich disait *« de 700 000, les colons doivent dépasser le million aussi rapidement que possible »*

Et Netanyahou le 26 août dernier, en s'adressant au public des colonies : *« Vous réalisez la vision de la terre d'Israël, et cette terre est la nôtre. Vous préparez le terrain pour une grande vague d'immigration qui arrivera. »*

- Les arrestations de masse et les incarcérations exercent une terreur qui vise à décourager toute résistance à l'occupation.

Plus de 11.000 prisonniers Palestiniens selon les derniers chiffres de B'Tselem, dont 370 enfants, pour la plupart raflés et emprisonnés sans charge, sans procès, par simple décision administrative reconductible tous les 6 mois, ou condamnés par des tribunaux militaires qui ne font aucun droit à la défense.

Ils sont incarcérés dans des conditions effroyables et les prisons sont devenues des centres de torture.

Nous avons une pensée pour les 93 femmes kidnappées par Israël et encore détenues dans la prison de Danon, dans des conditions d'hygiène dégradantes et humiliantes, violentées, insuffisamment alimentées. Plusieurs sont enceintes.

Comme pour la presse à Gaza, Israël interdit l'accès de ses prisons aux avocats, à la famille, et aussi à la Croix-Rouge, ce qui contrevient à toutes les règles de droit.

Parmi ces prisonniers, il y a Marwan Barghouti, enfermé depuis 24 ans, qui a toujours condamné le recours à la terreur contre les Israéliens en Israël. Pour les Palestiniens il représente l'espoir, l'incarnation d'une Palestine libérée et démocratique. Israël le maintient en prison à l'approche des élections législatives de novembre en Palestine. Une fois de plus l'objectif est de faire barrage à la possibilité d'un état palestinien. De nombreux mouvements ou personnalités dans le monde et en France, toutes mouvances politiques confondues, appellent à sa libération. On n'a pas entendu la voix de la France.

- Mais que fait la France ?

Il existe pourtant un droit international qui oblige notre pays, et que nous ne respectons pas. Nos obligations sont issues de la Convention de 1948 sur la prévention du génocide, des arrêts de la Cour Internationale de Justice, des mandats d'arrêts émis par la Cour Pénale Internationale, du droit humanitaire, des dispositions existant dans les traités signés entre l'Union Européenne et Israël.

En tant que citoyens, ce nous exigeons de notre pays qu'il se conforme à ses obligations. Nous ne voulons plus de vaines paroles, nous voulons des actes.

2 ASSEZ DE PAROLES, DES ACTES, ET EN PARTICULIER DES SANCTIONS

Qu'a fait notre gouvernement pour appliquer et faire respecter le droit international auquel il est soumis ?

Il a prononcé quelques condamnations verbales et pris quelques sanctions symboliques, se gardant bien de sanctionner la politique du gouvernement israélien ; il a reconnu il y a un an l'État de Palestine et a continué à laisser faire la politique criminelle de l'État israélien : la colonisation, les arrestations de masse et la torture des prisonniers, le massacre des Palestiniens, l'anéantissement de Gaza.

Nous, citoyen-ne-s français-es représentant une vingtaine de collectifs, sommes scandalisé-es par la position de notre gouvernement qui refuse de prendre des sanctions contre l'État israélien, lui offrant de fait une immunité ; notre gouvernement a bien su les prendre contre la Russie : 21 trains de mesures de sanctions, à ce jour. Pourquoi ce deux poids, deux mesures ?

Nous demandons donc à notre gouvernement :

- **qu'il rappelle notre ambassadeur à Tel Aviv** : la France ne peut entretenir des relations diplomatiques avec un État colonial coupable de crimes de masse et d'apartheid ;
- **qu'il applique les décisions de la CPI** qui a émis des mandats d'arrêt contre Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant. En permettant à cinq reprises à Benjamin Netanyahu le survol du territoire français, la France viole gravement ses obligations juridiques internationales en tant qu'État partie au statut de Rome, y compris celle de coopérer avec la CPI ;
- **qu'il réclame la suspension des accords d'association entre l'UE et Israël**, au titre de l'art. 2 sur le respect des droits humains. Sept pays de l'UE le réclament, **notre gouvernement s'y refuse**. Cet accord exempte de droits de douane les exportations israéliennes, -le marché européen représente 30 % des exportations israéliennes - ; il fait bénéficier des entreprises et institutions israéliennes, impliquées dans le génocide, des programmes de recherches européens et de leurs financements (programme Horizon Europe) ; il intègre Israël dans de nombreuses instances culturelles et sportives. **Il fait d'Israël un quasi-membre de l'UE et de ce fait, l'UE et la France deviennent complices des actions génocidaires ;**
- **qu'il prononce, une interdiction totale d'exportation et d'importation de matériel militaire** (armes ou composants) provenant ou destiné à Israël, ainsi que du transit par la France de matériel militaire destiné à Israël ;
- **qu'il interdise le commerce avec et les investissements dans les colonies israéliennes ;**
- **qu'il mette fin à l'exemption de visas pour les citoyens israéliens** qui entrent en France lorsqu'ils sont coupables ou complices de crimes de guerre ;

- **qu'il suspende les partenariats universitaires** ; pour rappel, les partenariats avec les universités russes ont été immédiatement suspendus lors du déclenchement de la guerre. Les universités israéliennes sont des rouages essentiels dans l'accaparement des terres, la formation des soldats et des unités de renseignement, la production d'armement, de doctrines militaires, juridiques et de récits de propagande justifiant la colonisation et le génocide. Elles pratiquent une discrimination systématique à l'encontre des étudiants palestiniens ;
- **qu'il engage des enquêtes et poursuites pénales contre les citoyens français et binationaux qui servent dans l'armée (4000 à 5000 soldats franco-israéliens) ou s'installent en Cisjordanie occupée (le plus gros contingent européen depuis 2014) ou participent aux crimes commis contre les populations civiles, notamment en faisant la publicité sur les réseaux sociaux.**

3 QUAND L'ÉTAT NE PREND PAS SES RESPONSABILITES, LES CITOYENS PRENNENT LES LEURS

Mais le gouvernement cherche à étouffer voire réprimer tout soutien au peuple palestinien.

Soutenir la Palestine n'est pas un crime.

Pourtant dès le 10 octobre 2023 alors que le génocide se déclenchait, M. Dupond-Moretti, adressait une circulaire au bureau du Procureur exigeant « une réponse pénale ferme » à l'encontre de tout mouvement de soutien aux Palestiniens.

Dès le début les mouvements qui appelaient à l'arrêt des massacres et s'opposaient à la politique expansionniste d'Israël ont été assimilés à de l'antisémitisme.

Quelques exemples :

- Dès 2022 le ministre de l'intérieur tentait de dissoudre deux groupes de soutien à la Palestine.
- En octobre 2023, il appelle à l'interdiction totale de tout rassemblement en soutien à la Palestine.
- Des députés sont convoqués devant la justice pour apologie du terrorisme.
- Quand des étudiants occupent des bâtiments, appelant à mettre fin au génocide en cours, les directions de la Sorbonne et de Science Po font appel à la police anti-émeute.
- Un colloque « La Palestine et l'Europe » devait se tenir au collège de France les 13 et 14 novembre 2025. Il a été annulé sous la pression du ministre de l'enseignement. De nombreuses conférences ont fait l'objet d'interdictions ou tentatives d'interdictions.
- Le gouvernement a inventé le « gel des avoirs » pour des militants rendant leur vie des plus difficiles par simple décision administrative, sans possibilité de se défendre devant un tribunal.
- Quand des citoyens engagent leur vie sur les Flottilles humanitaires pour Gaza sans aucun soutien de la France et sont arrêtés par Israël dans les eaux internationales, ils reçoivent le mépris du ministre des affaires étrangères qui ne trouve qu'à leur dire « je les avais prévenus qu'ils prenaient un risque ».

Le gouvernement a tenté d'institutionnaliser la répression avec le projet de loi Yadan

De nombreuses associations, ONG et magistrats ont vivement critiqué un projet perçu comme un risque majeur d'atteinte à la liberté d'expression, et de confusion entre ce qu'est la critique du gouvernement Netanyahu, le sionisme comme idéologie coloniale, et l'accusation d'antisémitisme.

Une pétition de contestation sur la plateforme officielle du Parlement, a rencontré un écho considérable en recueillant plus de 700 000 signatures. Pour autant le gouvernement prétend la remettre à l'ordre du jour d'une prochaine session parlementaire.

Les attaques contre des personnalités incontestables ont choqué l'opinion

Le ministre des affaires étrangères a relayé un mensonge de la députée Yadan pour discréditer Francesca Albanese, et demander la démission de cette experte reconnue en mission pour l'ONU.

Plusieurs associations accusent Mme Yadan d'incarner une forme d'ingérence politique en portant des initiatives législatives et des narratifs alignés sur les positions du gouvernement israélien. Pourquoi le gouvernement s'en fait-il le relais ?

Nous nous posons des questions quant à la réaction du gouvernement face aux tentatives d'ingérence de plus en plus documentées d'Israël dans notre vie politique et nos institutions, afin d'influencer l'opinion, tenter de faire assimiler le soutien au peuple palestinien à de l'antisémitisme, et invisibiliser les crimes de guerre à Gaza.

En muselant la solidarité et la contestation politique, le gouvernement empêche que ne soient portées au grand jour les nombreuses violations du droit international dont Israël se rend coupable.

Nous sommes choqués de cet acharnement contre les voix qui défendent le droit plutôt qu'à condamner ceux qui le violent.

4 INVERSEMENT, QUE FAIT LA FRANCE POUR PORTER ASSISTANCE AUX PALESTINIENS ?

20.000 personnes attendent une évacuation sanitaire selon l'ONU

Que fait la France ?

En 2023 le président de la république s'était engagé à accueillir 50 enfants blessés ou malades. Un chiffre dérisoire quand on sait aujourd'hui que 22.000 ont été tués, et que selon l'ONU, il y a plus de 50.000 enfants blessés à Gaza. Et cette pauvre ambition n'est même pas tenue, le gouvernement annonçait en février que seuls 29 enfants avaient été accueillis chez nous, loin derrière l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Roumanie....

Quand allons-nous reprendre l'évacuation des malades et des blessés à hauteur des moyens de la France ?

Le programme PAUSE pour l'accueil des artistes et scientifiques : il a été bloqué par la France pour tous les candidats palestiniens plus d'un an, au prétexte d'une parole antisémite d'une bénéficiaire. Cette punition collective vient seulement de commencer à être levée. 44 personnes viennent enfin d'être accueillies.

73 lauréats attendent encore leur évacuation, quand arriveront-ils ? Les inscriptions sont toujours à l'arrêt, quand le programme reprendra-t-il ?

Concernant les prisonniers détenus arbitrairement, nous ne pouvons passer sous silence le cas du docteur Abu Safiya, arrêté dans l'hôpital qu'il dirigeait toujours malgré la guerre et le meurtre de son fils de 17 ans, symbole de tout le personnel médical emprisonné.

Il est détenu et torturé depuis 18 mois, en danger de mort, que fait la France pour le sauver ? Une délégation de médecins français a été reçue par le ministère des affaires étrangères, quelle suite l'état a-t-il décidé de donner ?

Comme pour les journalistes à Gaza, la Croix-Rouge est interdite de visite dans les prisons israéliennes.

Quelle action la France entend-elle mener pour que ces visites puissent avoir lieu conformément aux conventions de Genève ?

Citons cette phrase si juste de Francesca Albanese qui s'adressait aux pays occidentaux : « Israël a effectivement reçu carte blanche pour torturer les Palestiniens parce que la plupart de vos gouvernements, vos ministres, l'ont permis »

5 POUR CONCLURE

Nous sommes porteurs de l'indignation de nos concitoyens. Le gouvernement a les moyens d'agir et choisit délibérément de ne pas le faire, ce qui le rend complice de génocide, mais aussi d'écocide.

La France soutient inconditionnellement Israël, tout en reconnaissant l'État palestinien. Un champ de ruine sur lequel le président de la république ira peut-être déposer un drapeau palestinien quand la population aura été entièrement décimée ?

Nous maintenons des relations diplomatiques avec un pays qui rétablit la peine de mort sur des critères ethno-raciaux et en célèbre l'adoption au champagne à la Knesset.

L'inaction de notre gouvernement face aux crimes d'Israël, conjuguée à la criminalisation croissante du mouvement de solidarité avec la Palestine divise la population.

Les personnes racisées sont les premières victimes de la répression. Elles sont, en outre, davantage exposées aux pratiques policières et procédurales les plus invasives.

D'un côté, des militants subissent, sans procès, des sanctions administratives, parfois assorties de restrictions de déplacements. De l'autre, des binationaux franco-israéliens potentiellement impliqués dans des crimes de guerre peuvent circuler librement, sans qu'aucune enquête ne soit diligentée. Dans le même temps, des Palestiniens, y compris des membres d'ONG, se voient refuser des visas et sont privés de la possibilité de circuler sur le territoire français.

En maintenant les privilèges dont bénéficie cet État, non européen, accusé de violations graves des droits humains, le gouvernement contribue à nourrir l'antisémitisme. Il y contribue également en dissociant l'antisémitisme des autres racismes, en entretenant la confusion entre antisionisme et antisémitisme et en assimilant de facto les personnes juives à l'État d'Israël et à ses crimes. Il met ainsi en danger les français.e.s juif.ve.s – ou les personnes assignées comme telles.

La proposition de loi Yadan va revenir sous la forme d'un projet de loi au sénat. Nous demandons à notre gouvernement de renoncer à ce projet liberticide, largement contesté.

La Grèce vient de signer un accord de trois milliards d'euros avec Israël. L'Europe continue ainsi à alimenter le génocide à Gaza et la machine de guerre israélienne qui sévit dans tout le Moyen-Orient. Notre pays doit rejoindre les pays européens qui ont pris des mesures concrètes et qui réclament la suspension de l'accord d'association entre l'UE et Israël.

La préfète, représentante de l'État, en charge du respect des lois, est tenue de faire respecter l'ensemble du bloc de légalité, incluant le droit international. Selon l'article 55 de la Constitution, les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont une autorité supérieure à celle des lois ; elle y est donc pleinement soumise.

Quelles démarches compte-elle entreprendre à l'issu de ce rendez-vous ? Entend-elle demander au gouvernement de respecter le droit international, ainsi que les engagements de la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et État partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale ?

En ne le faisant pas, la France fragilise l'édifice du droit international construit après la Seconde Guerre mondiale pour que jamais de telles horreurs puissent se reproduire.

Nous demandons à Mme la Préfète de bien vouloir nous recevoir lors d'un prochain rendez-vous, afin de nous apporter des réponses concrètes, qui se traduisent en actes.

À défaut, nous souhaitons, a minima, une réponse écrite que nous pourrions transmettre aux organisations signataires et à diffuser sur le département.